

RAPPORT ANNUEL

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND**

2002



JAHRESBERICHT

Givisiez, le 21 mai 2003



RAPPORT DU PRESIDENT

(Discours de Luc Pasquier présenté à l'assemblée du 12 décembre 2002)

Chers collègues, chers collaboratrices et collaborateurs, chers amis de la construction,

J'ai le plaisir de vous saluer une fois de plus à notre assemblée générale de fin d'année, assemblée qui annonce infailliblement la fin de l'année courante, mais non moins infailliblement le début de l'année suivante. Si le temps qui passe se préoccupe bien peu de nos soucis et encore moins des délais de plus en plus serrés qui nous sont imposés, il a par contre cette capacité de nous faire constater a posteriori que, quel que soit le problème, une solution peut être trouvée et de chaque expérience nous pouvons retirer quelque chose de positif. Nous n'avons pas encore trouvé le moyen d'empêcher le monde de tourner.

Liebe Kollegen, Kolleginnen und Mitarbeiter, Liebe Freunde vom Bauwesen,

Ich freue mich, Sie einmal mehr an unserer Generalversammlung vom Dezember begrüßen zu dürfen, welche nicht nur das Jahresende, sondern auch den Beginn eines neuen Jahres ankündigt. Wenn die vergehende Zeit sich nicht um unsere Sorgen und noch viel weniger über die kurzen Fristen, welche uns aufgezwungen werden, kümmert, kann aber für jedes Problem eine Lösung gefunden und von jeder Erfahrung kann etwas positives herauskommen. Wir haben noch kein Mittel gefunden, das die Erde nicht drehen lässt.

Mon intention n'est pas de faire une relation détaillée de l'année 2002, le rapport annuel vous donnera ces renseignements. Je pense néanmoins que certains événements méritent qu'on s'y arrête un peu.

En ce qui concerne le secteur de la formation, Messieurs Patrick Papaux et Jean-Daniel Wicht vous donneront des renseignements plus détaillés à la fin de l'assemblée. Je veux cependant mettre l'accent sur l'événement de l'année qui est sans contestation le déménagement de la Halle des maçons. En effet, après plus de 25 ans passés à l'école professionnelle, nous avons emménagé cet automne dans nos nouveaux locaux de Beaumont. Nous avons dû négocier très durement pour que nos besoins soient reconnus. Actuellement, tout n'est pas parfait, mais l'outil dont nous disposons nous satisfait et nous permettra de continuer à faire un travail de qualité.

Est-ce un signe, mais nous enregistrons cette année une augmentation de près de 20 % du nombre de nouveaux apprentis. Il est certainement trop tôt pour tirer des conclusions mais ce regain d'intérêt pour notre branche est réjouissant.

Au vu du nombre très important des inscriptions aux cours de grutier et de machiniste, nous avons mis en place une structure qui nous permettra de dispenser cette formation dans un délai raisonnable de 3 ou 4 ans.

A ce sujet, nous avons eu un coup de sang quand nous avons été informés que le Parifonds n'était plus à même d'assurer le financement de ces cours. Lors de la dernière assemblée des délégués de la SSE, nous avons cependant été assurés qu'une solution avait été trouvée à ce problème.

Après une première année complète de fonctionnement, le bilan que nous pouvons tirer du travail de la Commission du travail au noir est satisfaisant. Au vu de la proportion entre le nombre de contrôles et celui de cas déclarés, la situation n'apparaît pas comme particulièrement noire. La peur du gendarme y est certainement pour quelque chose. Nous devons cependant rester vigilants.

Si le fait de dénoncer des cas particulièrement évidents peut choquer certains, je vous rappelle que nos inspecteurs ne jouissent ni du don d'ubiquité ni de celui de voyance. Pour être efficace, un contrôle doit être effectué dans des délais très courts après constatation du cas. Il est donc important que l'inspecteur soit informé très rapidement.

L'année 2002 n'a pas vu de grandes modifications au niveau du fonctionnement de notre administration. Nous avons continué à développer les axes dans lesquels nous estimions devoir agir, soit collaboration avec les services publics, mise sur pied de formation continue,

collaboration avec d'autres corps de métier, etc. Sans être spectaculaire, l'amélioration est constante et c'est pour nous très réjouissant.

Pour accentuer notre présence au point de vue politique, nous avons planifié, au printemps 2003, une réunion avec les députés. Cette séance devrait nous permettre de mieux faire connaître notre fédération et les problèmes qui se posent à nos membres.

Sur le plan général, la branche de la construction, et plus spécialement la partie du gros œuvre, vit une période pleine de changements.

Après maintes péripéties, nous avons enfin pu mettre sur pied un modèle de retraite anticipée pour nos ouvriers, qui la méritent certainement au vu de leurs conditions de travail. Ces conditions de travail sont dues au fait que nous devons assurer un service à la société en général, il est donc normal que ce service soit rémunéré. Les entrepreneurs sont des gens responsables et cette retraite nous permet de résoudre une partie du problème posé par les atteintes à la santé de nos collaborateurs âgés.

Nach vielem hin und her haben wir endlich ein Modell von einer frühzeitigen Pensionierung für unsere Arbeiter auf die Beine stellen können, welche gemäss den harten Arbeitskonditionen diese sehr wohl verdienen. Diese Arbeitskonditionen sind Tatsache, indem wir der Gesellschaft eine Dienstleistung versichern müssen. Es ist auch normal, dass diese Dienstleistung ausbezahlt wird. Die Unternehmer sind verantwortliche Leute und diese frühzeitige Pensionierung erlaubt gewisse Probleme von Gesundheitsproblemen unserer älteren Mitarbeiter zu lösen.

Je répète que la toute grande majorité des patrons était entièrement acquise à cette retraite et qu'elle était prête à faire l'effort nécessaire. Je trouve navrant l'attitude des syndicats qui, sur la base de quelques détails, qu'il était important de régler, ont fait une démonstration de force mettant en danger la bonne entente qui règne entre les partenaires sociaux. Par contre, je suis obligé de reconnaître, et nous l'avons fait savoir à la SSE, que dans la gestion de la crise notre présence et notre mode de communication ont été en dessous de tout. Je suis persuadé que, si nous avons fait valoir nos arguments de manière plus professionnelle, la situation aurait évolué de toute autre manière et l'image de la branche en serait ressortie grandie.

Face à notre impuissance, je ne sais pas s'il est utile que j'aborde le problème de la situation du marché et plus spécialement celui du niveau des prix. En effet, alors qu'il semblait que la situation avait tendance à s'améliorer, nous assistons en cette fin d'année à une dégringolade impressionnante des prix qui nous amène une fois de plus à nous poser la question de la responsabilité et de la vision à long terme des entrepreneurs.

Gegenüber unserer Machtlosigkeit weiß ich nicht, ob ich das Problem des Marktes anknüpfen soll und noch erst recht das vom Preisniveau. Als die Situation Tendenz zu einer Besserung zeigte, müssen wir in diesem Jahresende zuschauen, wie die Preise einen beeindruckenden Tiefgang erleben und einmal mehr fragen wir uns, ob die langzeitige Vision der Unternehmer verantwortungsbewusst ist.

La situation du marché se dégrade et il est normal que cette incertitude se reporte sur les prix. Mais il n'est pas nécessaire pour autant de manger les quelques réserves péniblement accumulées en pratiquant des prix que l'on sait pertinemment trop bas.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'on peut envisager une amélioration vu que d'une part des chantiers importants sont annoncés, notamment Gottéron-Village et que le niveau des taux hypothécaires va tôt ou tard influencer le marché de l'immobilier.

Face à ce problème, il est illusoire de chercher des responsables extérieures. Certes l'accord intercantonal a introduit de nouvelles règles qui nécessitent une certaine période d'adaptation, mais en parallèle ces accords ont permis aux entrepreneurs de faire valoir des arguments autres que seulement le prix. Les travaux ne s'adjugent plus systématiquement à celui qui a déposé l'offre la plus basse.

Nous assistons également à une baisse de la qualité des dossiers et des plans que nous recevons des mandataires, que ce soit pour établir nos offres ou pour réaliser les travaux. Mais encore là, plutôt que d'exiger que chaque participant au processus de la construction fasse son travail correctement, nous préférons faire le gros dos et spéculer sur des avenants et des plus-values éventuelles pour récupérer le manque à gagner des prix déposés.



Cette situation m'inquiète et malheureusement je ne vois pas de solution, si ce n'est une modification des habitudes des entrepreneurs.

Profitant du fait que j'assume la présidence de la CCC nous allons mettre sur pied un forum de discussion où chaque profession impliquée pourra exposer ses problèmes et les solutions qu'elle envisage. J'espère que cette discussion permettra au moins de dresser une liste générale des problèmes de la construction et surtout amorcer une collaboration entre les différents intervenants, collaboration qui fait cruellement défaut actuellement.

Avant de terminer j'adresse mes remerciements à tous ceux qui m'assistent pour mener la barque de la fédération, soit les membres du Bureau, du Comité et des différentes Commissions, les membres de la direction et leurs collaborateurs, l'équipe de la formation professionnelle et enfin vous tous qui m'accordez votre confiance.

Je vous adresse également mes meilleurs vœux, et je crois que c'est nécessaire, pour la nouvelle année 2003 et je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Bevor ich beende möchte ich mich bei denen bedanken, welche mich zur Leitung des Verbandes helfen, sei es die Büromitglieder, das Komitee sowie alle verschiedenen Kommissionen, die Direktionsmitglieder sowie deren Mitarbeiter, das Team der Berufsausbildung und ebenfalls sie alle, welche uns ihr Vertrauen schenken. Hiermit möchte ich Ihnen alles Gute zum neuen Jahr 2003 sowie auch für die kommenden Festtage wünschen.

Luc Pasquier



Luc Pasquier, Président

SEANCES ET DELEGATIONS

Comme chaque année, de nombreuses séances nationales et régionales ont occupé les membres du Comité de la FFE ou le personnel permanent.

Assemblée générale de la SSE

L'assemblée générale de la SSE a eu lieu à Zürich, dans le centre de congrès de la Tonhalle, le 14 juin 2002. Ce fut l'occasion pour Heinz Pletscher, dans un discours fleuve, de passer le témoin au Président nommé durant ladite assemblée, le Conseiller national Werner Messmer.

Celui-ci, nommé pour la période 2003-2007, a salué l'immense travail réalisé par son prédécesseur, dont les qualités humaines sont unanimement reconnues.

Assemblées des délégués

La Société Suisse des Entrepreneurs a organisé pas moins de 8 assemblées des délégués durant l'année 2002. Pour sa dernière année de mandat, le Président Central, Heinz Pletscher, a eu du pain sur la planche. Les négociations paritaires sur le renouvellement de la convention nationale et plus particulièrement la conclusion d'un accord sur la retraite anticipée ayant pris une tournure imprévue suite à l'entêtement des syndicats.

Cette année 2002 aura été marquée par une grève nationale, du jamais vu dans la construction depuis de nombreuses années. Même si ce mouvement national a été peu suivi; 15'000 manifestants selon les syndicats, 3'000 employés sur les 100'000 selon la SSE. On peut dire que l'introduction de la retraite anticipée aura fait couler beaucoup d'encre. Il faut une fois de plus relever que les entrepreneurs fribourgeois y ont été toujours favorables.

Les délégués ont également dû se prononcer sur la réorganisation de la SSE, le futur Président, Werner Messmer, souhaitant travailler dès le 1^{er} janvier 2003 sur de nouvelles bases. Les discussions ont été parfois difficiles mais un consensus a pu être trouvé.

Lors de l'assemblée des délégués d'automne, les 20 et 21 novembre à Schaffhouse, les délégués ont nommé l'ensemble du Comité central de la SSE et les romands ont confirmé leur confiance aux membres sortants, François Cadosch et Michel Buro.

Réunions des Présidents, Directeurs et Secrétaires

Les Présidents, les Directeurs et le personnel permanent des sections se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année 2002. Sous l'égide du secrétariat romand, par l'intermédiaire de son secrétaire central, Serge Oesch. Les sujets suivants ont été traités:

- Application de la loi sur l'énergie
- Extension du cautionnement solidaire à 5 ans
- Financement de la formation professionnelle
- Forum construction saine
- Modification du règlement de concurrence
- Modularisation de la formation professionnelle
- Négociation sur la CN
- Nouvelle solution de branche pour la sécurité au travail
- Promotion de la relève
- Qualification des entreprises, projet pilote du canton de Thurgovie
- Réduction des coûts à la SSE
- Réédition du taux de régie pour 2003
- Retraite anticipée
- Situation après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux
- Situation économique de la construction et perspectives 2002-2003



Réunions des sections romandes

Les sections romandes se sont réunies à deux reprises durant l'année 2002. La première rencontre de l'année s'est déroulée dans le Jura à l'hôtel de Ville de Porrentruy le 17 mai 2002.

La deuxième rencontre a été organisée par la Fédération, le 8 novembre 2002, au restaurant de la Croix Blanche à Posieux. Ce fut l'occasion pour notre association d'offrir un souvenir tangible à nos amis romands, sous la forme de quelques produits du terroir fribourgeois.

Les points suivants ont fait l'objet de débats durant ces deux rencontres :

- Assurance accident et prêt de travailleurs
- Choix des représentants romands au Comité central de la SSE
- Chômage hivernal et travailleurs saisonniers
- Communication de la SSE avec les médias
- Convention de la fondation pour la retraite anticipée
- Convention nationale CN 2002
- Convention sécurité avec les partenaires
- Maîtrise d'entrepreneur, point de la situation sur la formation modulaire
- Marchés publics et révision de sa loi
- Parifonds
- Qualification des entreprises de construction
- Règlement de concurrence de la SSE
- Retraite anticipée
- Sacs ciment, limitation du poids à 25 kg

Chacun de ces sujets a été traité de manière détaillée. En fonction des sensibilités cantonales, de l'importance du thème et des prises de positions communes, nous vous présentons ces dossiers, soit dans notre journal FLASH ou soit par un message téléfaxé. Bien entendu, chaque membre peut s'adresser à notre secrétariat pour des informations complémentaires sur chacun des sujets.

SORTIE DES MEMBRES

Le mercredi 26 juin 2002, près de 40 personnes ont participé à la visite du chantier du tunnel du Lötschberg à Rarogne. Une rencontre fort sympathique qui a permis de joindre l'utile à l'agréable.

Après quelques informations, données techniques et la présentation d'un film sur les travaux en cours, au pavillon d'information, les participants ont eu l'occasion de visiter les imposantes installations de chantier.

Dès l'étude du projet, le Maître de l'ouvrage s'est soucié de la revalorisation de la roche extraite, soit à l'explosif, soit au moyen du tunnelier.

Ces matériaux sont triés, concassés, réutilisés pour la fabrication du béton ou remblayés dans des zones adéquates. La majorité des matériaux est transportée au moyen de tapis roulants. Ceux-ci traversent même le Rhône et la vallée du même nom pour acheminer les matériaux impropres à la fabrication du béton dans une zone de stockage définitive.

La visite a mis en lumière le gigantisme du projet des transversales ferroviaires.

Inutile de dire que ce projet, d'envergure européenne, est indispensable au transport moderne des passagers et des marchandises entre le nord et le sud.

Il était temps d'entreprendre ces travaux, si l'on songe, qu'à part Rail 2000, plus rien de conséquent n'a été entrepris sur le réseau ferroviaire suisse depuis le début du siècle passé. Après le dîner, les entrepreneurs se sont rendus à Salquenen où ils ont pu visiter le musée de la vigne et du vin et s'informer sur les techniques viticoles du passé.

Pour clore cette splendide journée, sous un soleil éclatant, les participants ont pu goûter les produits du terroir valaisan à l'Abbaye de Vetroz et partager ensuite une excellente raclette.



Les imposantes installations de chantier, à l'entrée du tunnel côté Rarogne (photo JDW)



Dégustation et souper à l'Abbaye de Vetroz



ASSEMBLEES DE LA FEDERATION

Assemblée de printemps

C'est en présence de Monsieur Jakob Aebi, Député et Syndic de la commune de Bas-Vully, que Luc Pasquier ouvre cette assemblée convoquée le 6 juin 2002 à la salle polyvalente de Nant. Monsieur Jakob Aebi s'adresse à l'assemblée en relevant qu'il est aussi chef d'entreprise. Il comprend donc les soucis des entrepreneurs et évoque les restructurations vécues et la diminution du nombre d'entreprises. Il espère de tout cœur que ces efforts de réorganisation seront couronnés de succès. Il poursuit en rappelant que la commune de Bas-Vully est née de la fusion des communes de Praz, Nant et Sugiez. La viticulture est la principale activité de ses citoyens. Il espère que les membres présents de la FFE apprécieront les charmes de la région durant les quelques instants qu'ils vont passer dans sa commune.

Pour compléter l'information des membres à l'issue de la partie statutaire, le Président donne la parole à Roland Leimgruber, journaliste de la SSE, répondant romand du Forum pour une construction saine. Ce dernier brosse un tableau surprenant de notre métier sur le thème "bâtir durable, une mode ou un défi pour l'avenir ?". Les membres retiennent que la brique et le béton, pourtant souvent montrés du doigt lorsqu'ils sont comparés à des matériaux nobles, offrent un bilan énergétique plus favorable que le bois.

Après cet exposé fort intéressant et les remerciements du Président à son auteur, l'assemblée est invitée à l'apéritif sur le site "Vully Expo". Afin de marquer l'année de l'exposition nationale et la fin d'une période difficile financièrement pour l'association, les membres sont reçus sur une note musicale au rythme du swing et du jazz. De quoi donner le ton à une soirée fort sympathique qui se poursuit avec un excellent souper au restaurant de l'Ours à Sugiez.



**Près de 90 personnes
ont participé aux
assises de printemps**

Assemblée d'automne

C'est à l'Auberge du Tilleul à Matran que les membres de la Fédération se sont retrouvés pour leurs assises d'automne le jeudi 12 décembre 2002.

Cette assemblée a été marquée par la nomination de Nicolas Brodard à la Vice-Présidence de la Fédération, en remplacement de Martine Rüfenacht, et la nomination, comme membre du Comité, de Michel Zampa de Môtier. Ce dernier a pris le poste laissé vacant par Heinrich Perler qui a oeuvré plus de 10 ans au sein du Comité.

Quelques informations ont également été données sur le déménagement de la Halle des maçons dans ses nouveaux locaux à la route de la Prairie à Fribourg, ainsi que sur la retraite anticipée et les variations de salaires au 1^{er} janvier 2003.

RENCONTRES AVEC LES AUTORITES

Comme les années précédentes, deux réunions ont été programmées avec le Conseiller d'Etat, Claude Lässer, Directeur des travaux publics.

Ces séances ont eu lieu le 21 mai et le 13 novembre 2002, elles ont permis un échange d'idées sur des thèmes très variés. Nous tenons à relever l'excellente relation qui existe entre notre association et le directeur des travaux publics, qui malgré un emploi du temps fort chargé, prend le temps nécessaire à l'écoute des entrepreneurs du canton de Fribourg. Nous tenons à le remercier chaleureusement.

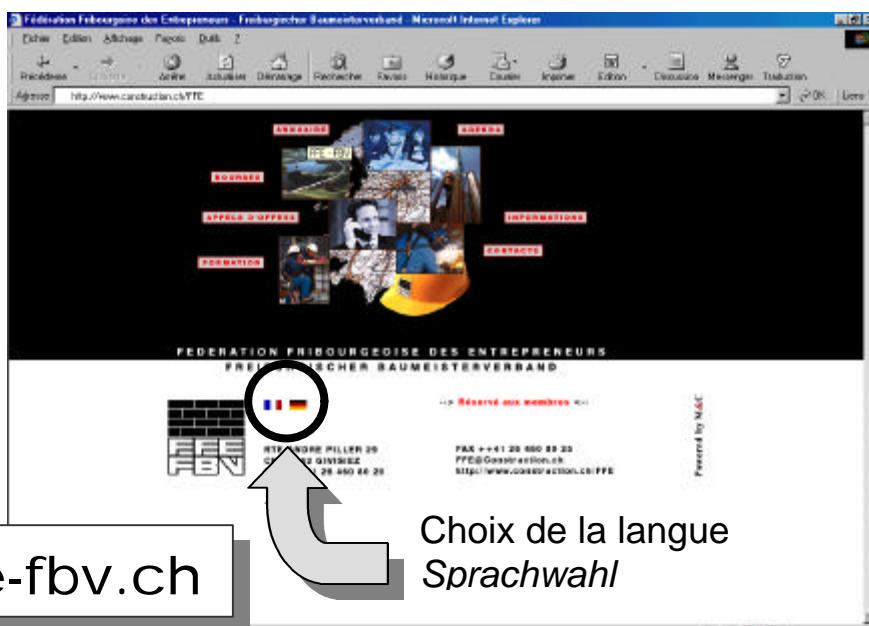
Les thèmes suivants ont été abordés lors de ces deux rencontres :

- Avancement des travaux du groupe de travail "Management de la qualité"
- Lutte contre le travail au noir, point de la situation
- Niveau de prix des soumissions
- Nouvelle Halle des maçons
- Organisation d'une rencontre avec les députés fribourgeois en 2003
- Planification des travaux de construction de l'Etat de Fribourg
- Processus dans la construction
- Réserves de travail en 2003
- Travaux publics bloqués par des recours

SITE INTERNET DE LA FFE

En forme de cadeau de Noël, dans le dernier numéro du FLASH 2002, nous avons eu le plaisir d'annoncer que le site de la FFE était traduit intégralement en allemand. A tout moment l'internaute peut passer, à l'intérieur de chaque page, de l'allemand au français et vice-versa. Bien que certains sites intéressants n'existent pas en allemand, leurs liens ont été maintenus avec la mention qu'ils n'existent qu'en français.

L'amélioration de notre site Internet, le site des entrepreneurs fribourgeois est un souci constant et chaque bonne idée ou adresse intéressante sont les bienvenues.



www.ffe-fbv.ch

Choix de la langue
Sprachwahl



MUTATIONS DES MEMBRES

Admissions

Nous avons enregistré lors de l'assemblée du 6 juin 2002 l'adhésion de 9 entreprises :

- **Neustrag AG à Bösingén**, dirigé par M. Christian Widmer
- **P-M Gagnaux Terrassement à Cugy**, dirigé par Pierre-Michel Gagnaux
- **Serge Scherly & Fils SA à La Roche**, dirigé par Martial Scherly
- **Entreprise François Bossel à Gratavache**, dirigé par François Bossel
- **Jean-Daniel Mueller SA à Courgevau**, dirigé par Jean-Daniel Mueller
- **Jo Construction à Rue**, dirigé par Joseph Deschenaux
- **Maillard Construction SA à Surpierre**, dirigé par Claude Progin et Yann Andrey
- **Zay Gérard Construction Sàrl à Villars-sur-Glâne**, dirigé par Gérard Zay
- **Berchier et Bianchi SA à Cugy**, dirigé par Alain Bianchi et François Berchier

Démissions

Nous avons enregistré la démission de deux entreprises au 31 décembre 2002 :

- **Jean-Claude Curty à Fribourg**, membre depuis 1969 pour un arrêt des activités
- **Kieswerk Kiemy AG à Düdingen**, membre depuis 1992, pour raisons personnelles

Membres décédés en 2002

Deux membres et une personnalité de la formation professionnelle sont décédés durant l'année écoulée. Nous garderons en mémoire le souvenir de ces personnes.

- **César Tacchini**, fondateur des entreprises SATEG SA et Tacchini SA, membre vétérane, décédé le 5 mars 2002 à l'âge de 87 ans.
- **Anton Neuhaus-Hänggi**, chef d'exploitation de l'entreprise Geneux Dancet SA, décédé le 7 juillet 2002 à l'âge de 43 ans.
- **Jean-Pierre Brügger**, doyen de l'Ecole technique de la Construction, décédé le 21 novembre 2002 à l'âge de 59 ans.



RAPPORT ANNUEL / JAHRESBERICHT 2002



Comité de la Commission Fribourgeoise du Parifond-Construction (CFP)

Buchmann Joseph
Davet Jacques
Delmonico August

Dolder Fredy
Pasquier Luc
Rüfenacht Martine

Formation professionnelle

Commission de la formation professionnelle

Papaux Patrick, Président
Maradan Claude, Vice-Président
Aebischer Pascal

Mivroz Raymond
Surchat Georges
Philipona Kuno

Maçons / constructeurs de routes / Art. 41

Papaux Patrick, Président
Maradan Claude
Mivroz Raymond

Philipona Kuno
Zampa Michel

Chefs d'équipe

Mivroz Raymond, *Président*
Brodard Frédéric
Peiry Philippe

Philipona Kuno
Surchat Georges

Examens chefs d'équipe

Leu Daniel
Mivroz Raymond
Modoux Louis
Oberson Charles-Henri

Peiry Philippe
Philipona Kuno
Schouwey Jean-Luc

Machinistes / grutiers / mécaniciens / chauffeurs

Surchat Georges, Président
Brodard Frédéric
Jungo Jean-Pierre

Modoux Louis
Philipona Kuno

Examens grutiers / machinistes

Surchat Georges, Président
Angéloz Armand
Berchier François

Currat Antoine
Jungo Jean-Pierre
Philipona Kuno

Commission d'apprentissage et examen

Maradan Claude, Président
Meyer Manfred, Vice - Président
Guccione Giovanni
Modoux Louis
Mauron Stéphane
Pasquier Serge

Raemy Franz
Rappo Renaldo
Sallin Nicolas
Schouwey Jean-Luc
Tornare Daniel

Commissions techniques

Commission technique

Pasquier Luc, Président
 Davet Jacques
 Papaux Patrick
 Perler Heinrich

Rüfenacht Martine
 Schouwey René
 Wicht Jean-Daniel

Sécurité / Environnement

Rappo Urs

Wicht Jean-Daniel

Délégations cantonales

Management qualité, groupe de travail

Brodard Nicolas
 Giroud Roger

Wicht Jean-Daniel

Commission ETC (Ecole technique de la construction)

Pasquier Luc

Urs Rappo

Société fribourgeoise des améliorations foncières

Pasquier Luc

Commission paritaire des contremaîtres

Meyer Manfred
 Ropraz Bernard

Surchat Georges

Commission pour l'attribution de la main d'oeuvre étrangère (CAMO)

Wicht Jean-Daniel

Union Patronale

Rüfenacht Martine

Chambre Patronale

Pasquier Luc

Commission Travail au noir

René Schouwey, *Secrétaire*
 Wicht Jean-Daniel

Pasquier Luc



Conférence Cantonale de la Construction (CCC)

Wicht Jean-Daniel, *Secrétaire*
Pasquier Luc

Rüfenacht Martine

CCC – Gestion des Déchets (CCC – GD)

Dolder Fredy

Rüfenacht Martine (S)

Commission accords bilatéraux

Schouwey René

Délégations nationales

Assemblées des délégués SSE

Pasquier Luc, Président
Chappuis Laurent
Dolder Fredy
Meyer Manfred

Surchat George (S)

Groupe d'accompagnement CN 2000

Raemy Franz

Refas / Resat

Wicht Jean-Daniel

Caisse compensation militaire (CCM – SSE)

Wicht Jean-Daniel

Commission SIA 118

Schouwey Jean-Luc

Marché intérieur

Pasquier Luc

Commission I formation des maçons

Maradan Claude

Surveillance école de Sursee

Schorderet Edgar



Commission centrale examens machinistes

Largo Jean-Pierre, Président

Commission I examens machinistes

Surchat Georges

Philipona Kuno

Commission centrale examens entrepreneurs et maître-maçons

Doutaz Pascal

Commission I examens des entrepreneurs

Doutaz Pascal
Bula André

Schorderet Edgar

Commission I examens maîtres-maçons

Rossier Michel

Pasquier Serge

Examens I des contremaîtres

Bula André

Commission centrale ASTP

Schouwey Jean-Luc

Parifonds-Construction – Fonds social paritaire

Buchmann Joseph

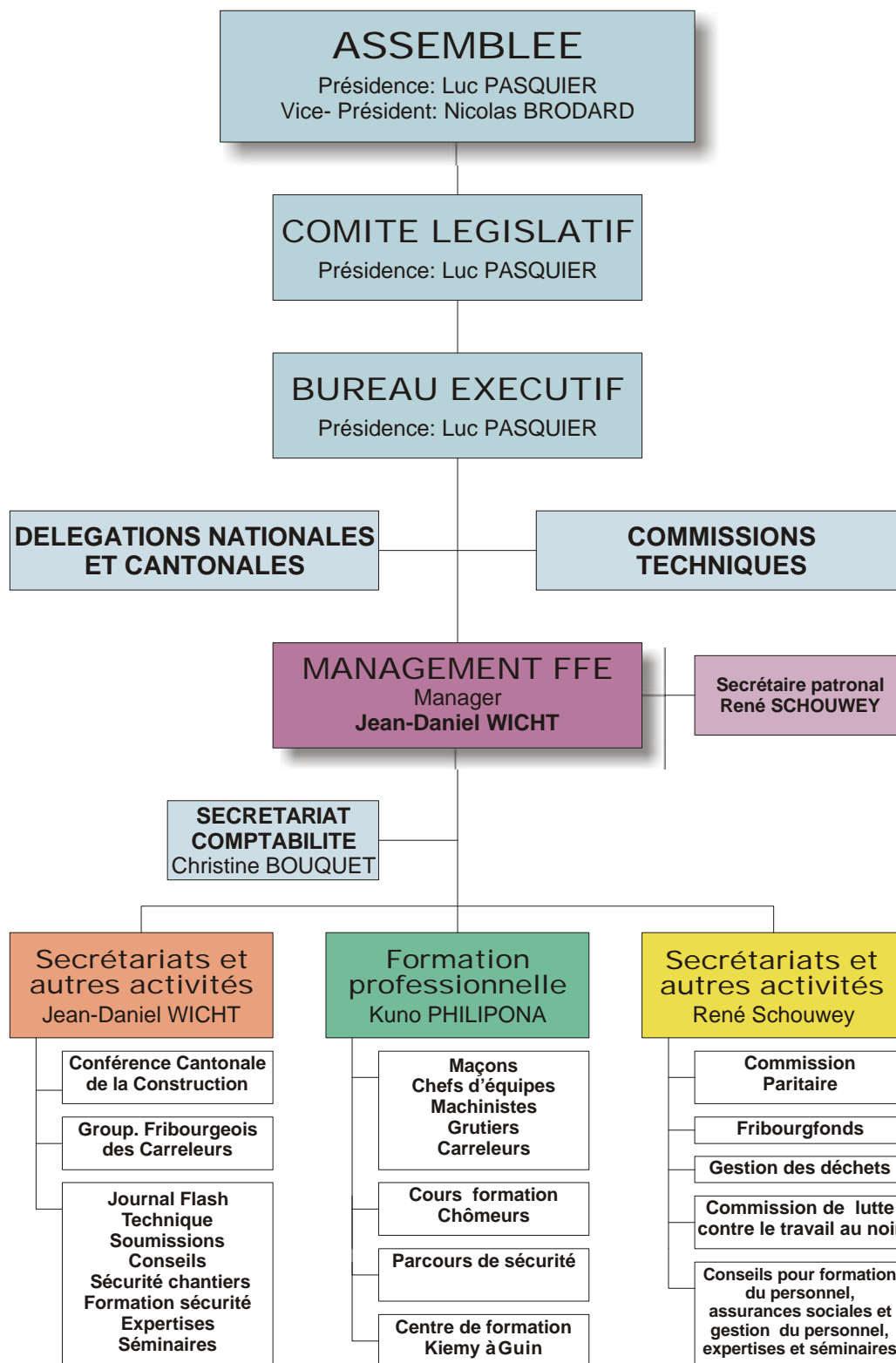
Commission romande de la FP(S)

Papaux Patrick

Philipona Kuno



ORGANIGRAMME FEDERATION



Givisiez, le 14 février 2003

FORMATION PROFESSIONNELLE

Cours d'introduction pour les futurs maçons

Ces cours constituent depuis fort longtemps l'activité principale de l'équipe de la formation professionnelle

En 2002, 45 apprentis en 1^{ère} année, dont 5 en formation élémentaire, 32 en 2^{ème} année et 36 en 3^{ème} année ont été formés à la Halle des maçons, soit au total 113 apprentis. 4 apprentis ont eu leur contrat résilié.

Comme toutes ces dernières années, les apprentis de 2^{ème} année ont pu participer à la réalisation de la Tour du Moron dans le Jura bernois. Ce stage de 2 semaines permet à nos apprentis de découvrir le travail de la pierre naturelle. Cette activité, qu'ils apprécient particulièrement, n'est plus pratiquée au sein de nos entreprises car elle est devenue exceptionnelle. D'un point de vue relationnel, cette vie en groupe leur permet de développer des amitiés et de partager une expérience peu commune qui sans doute restera gravée dans leur mémoire fort longtemps.

Les connaissances de base de la profession, la découverte de certains travaux ou techniques particulières sont les objectifs des cours d'introduction dispensés par notre Association. Ceux-ci sont donnés à la Halle des maçons mais aussi occasionnellement à notre centre de formation de Kiemy.

Les cours d'introduction ont des durées différentes en fonction de l'année scolaire :

- 8 semaines pour la 1^{ère} année
- 6 semaines pour la 2^{ème} année
- 4 semaines pour la 3^{ème} année

Chaque année de formation, comportant deux classes, implique une occupation quasi constante de la Halle des maçons par les apprentis.

Ce rapport ne serait pas complet si nous ne parlions pas du déménagement de la Halle des maçons. C'est au mois de novembre que nous avons quitté le site Derrière les Remparts pour intégrer de nouveaux locaux se trouvant à la Route de la Prairie 4 à Fribourg.

Cela ne s'est pas fait sans mal. Des retards dans les travaux ont provoqué le report de la date de déménagement. De plus, les locaux n'étaient pas totalement finis selon nos souhaits. Notre équipe de la formation a fait un immense travail que nous devons relever ici. Participer à la foire de Fribourg, organiser un concours romand de maçonnerie et parallèlement préparer le déménagement et les cours d'introduction dans de nouveaux locaux n'était pas une tâche évidente. Beaucoup d'organisation, et quelques heures supplémentaires plus tard, tout fonctionnait à nouveau normalement. Nous ne pouvons que féliciter nos instructeurs d'avoir permis aux apprentis, qui ont suivi les premiers cours d'introduction dans les nouveaux locaux, de trouver des conditions de travail adéquates dès le début.

Cours d'introduction pour les futurs carreleurs

Organisés en général en parallèle des cours d'introduction de maçons, ceux-ci ont pour objectifs d'enseigner les techniques de base du carrelage.

Les effectifs des apprentis : 9 en 1^{ère} année, 9 en 2^{ème} année, 8 en 3^{ème} année et 2 en formation élémentaire. Ce sont donc 28 jeunes qui ont été formés dans ce secteur d'activité dont notre association a la responsabilité d'assumer l'instruction de base.

Cette profession, bien que les effectifs aient augmenté au cours des dernières années, peine à trouver des apprentis intéressés et motivés.



Foire de Fribourg

Notre association, par le biais d'un stand dans le cadre du Village des métiers, présentant la formation de base des apprentis maçons et des carreleurs, était à nouveau présente cette année à la foire de Fribourg.

Comme il nous appartenait d'organiser le concours romand de la maçonnerie, celui-ci a été intégré à cette manifestation. 10 candidats ont ainsi présenté, pendant quelques jours, une image très intéressante de notre profession. A souligner que durant cette épreuve, Monsieur Marc Zénoni, de l'entreprise Gurtner Frères à Albeuve, a remporté un excellent deuxième rang final. Celui-ci a ainsi gagné son billet pour participer aux éliminatoires suisses dont le gagnant pourra concourir aux Olympiades des métiers.

L'intérêt du public a été très important tout au long de l'exposition sur notre stand. Notre présence régulière à cette foire est très positive pour la profession. Elle permet de présenter nos métiers sous une facette différente que celle qui fait les titres des journaux. C'est sans doute grâce à ce genre de manifestation que l'effectif des apprentis dans nos professions reste constant, voir en légère augmentation.

Cours pour machinistes et grutiers

Le vendredi 7 juin 2002, en présence de plusieurs personnalités de la construction du canton de Fribourg, 77 machinistes ont reçu le diplôme et le permis confirmant la réussite de leur examen professionnel, à la Halle des maçons.

Au cours du mois de septembre, 24 élèves ont suivi le cours de grutier M1 pour contremaître. Cette formation, répartie en 2 sessions, l'une de langue française et l'autre de langue allemande, comportant 12 élèves chacune, a duré 5 jours. Sur les 24 candidats à l'examen, 23 ont réussi et un échec est à déplorer.

En octobre et en novembre se sont déroulés les cours de base pour machinistes et grutiers. 66 personnes les ont suivis, dont 11 de langue allemande. Ces gens se présenteront au cours principal en 2003 et passeront l'examen dans le but d'obtenir le permis SSE.

Cours pour chefs d'équipe

Au cours du premier trimestre, 18 élèves ont achevé leur 2^{ème} année de formation. Les examens ont eu lieu au début mars. 16 candidats ont obtenu leur diplôme.

22 élèves se sont inscrits pour le cours de 1^{ère} année qui aura lieu en janvier et février 2003. Pour la première fois, celui-ci se déroulera sous forme d'un cours bloc d'une durée de 6 semaines.

Une autre innovation sera apportée en regard du nouveau règlement romand régissant la formation des chefs d'équipe. Un rapport de formation sera demandé aux élèves; ils devront le rédiger durant leur période de stage. Ces documents seront rendus à la reprise des cours de 2^{ème} année et seront appréciés par les professeurs et les experts lors des examens finaux.

Parcours de sécurité

La fréquentation du parcours de sécurité 2000 a pris maintenant un rythme de croisière avec une fréquentation annuelle de l'ordre de 150 à 200 personnes. Son succès n'est plus à démontrer, plus de 1100 personnes l'ayant déjà suivi. A relever que les élèves proviennent non seulement des entreprises membres, mais aussi d'entreprises externes au canton, d'autres associations professionnelles ainsi que de diverses institutions comme par exemple les services de l'Etat de Fribourg.

Cours VAM

C'est à la demande et sur mandat du VAM (Verein für aktive Maßnahmen) à Flamatt que ces cours pour demandeurs d'emploi sont organisés par notre fédération.

Une session de cours a été organisée du 18.03.2002 au 19.04.2002. L'augmentation du chômage constatée en fin d'année laisse présager un accroissement du volume de ces cours en 2003.



Nouvelle Halle des maçons

Route de la Prairie 4
1700 Fribourg





SECRETARIATS GERES PAR LA FFE

Conférence cantonale de la construction (CCC)

En 2002, la CCC a été présidée jusqu'au mercredi 9 octobre, date de l'assemblée générale annuelle, par Bernard Repond. Celui-ci a passé le témoin à notre Président, Luc Pasquier pour la période de 2002-2004.

Changement important, la CCC dispose de nouveaux statuts adaptés à son fonctionnement et adoptés par l'assemblée à l'unanimité. Principale nouveauté, la présidence sera assurée, dorénavant, par période de deux ans dans l'ordre, gros oeuvre, mandataire, second oeuvre. Ainsi les sensibilités et particularités des grands partenaires sont mieux prises en compte dans cette organisation particulière.

Durant l'exercice écoulé, la CCC a eu une activité riche qui peut être résumée par ces quelques points :

- Conditions générales abusives de certains architectes, intervention auprès des concernés
- Demande de prise de position de la SIA sur ces conditions générales abusives
- Objectifs de la CCC pour la période 2002 à 2005
- Modification des statuts de l'association
- Statistiques fribourgeoises du marché de la construction, publication sur le site Internet de la CCC
- Intervention auprès du directeur de l'économie concernant l'action médiatique des 4 piliers de l'économie
- Prise de position sur la consultation par rapport à la modification du règlement sur les marchés publics
- Recrutement de nouvelles associations
- Règles concernant la facturation de la TVA et la déduction de l'escompte sur les soumissions
- Préparation de l'assemblée générale et de la visite de l'usine Liebherr à Bulle
- Intervention auprès du Préfet de la Glâne pour une prise de position personnelle sur les marchés publics
- Préparation d'un colloque sur les marchés publics à l'intention des communes fribourgeoises

L'activité est riche bien qu'il s'agisse, malheureusement, souvent d'un travail réalisé dans l'ombre. Néanmoins, la CCC peut se flatter d'un certain succès dans ses interventions auprès des organes politiques et des services de l'Etat. Elle est écoutée et intervient chaque fois qu'il est nécessaire sur mandat du Comité.

Ces efforts vont se poursuivre durant les prochaines années. L'objectif principal que le Comité s'est fixé est d'améliorer l'image de la construction en général auprès de citoyens de ce canton.

Contrôle des déchets de chantier

Depuis fort longtemps, cette Commission est placée sous la présidence de M. Aloï s Page, architecte à Romont. Celle-ci dépend de la CCC. Son rôle premier est la vérification du travail effectué par les inspecteurs et le secrétariat dans le cadre du contrôle de l'élimination des déchets de chantier.

L'année passée, nous vous avons informé que les inspecteurs n'étaient plus engagés directement par la Conférence Cantonale de la Construction mais par la Commission tripartite de surveillance du travail au noir. Ceux-ci consacrent environ un tiers de leur temps pour l'activité relative au contrôle de l'élimination correcte des déchets de chantier. La rétribution pour cela se fait par une facturation au rapport. 546 rapports ont été rédigés et transmis au Service de l'Environnement au cours de l'année écoulée.

En fin d'année un nouveau visage, pour la fonction d'inspecteur, a donc fait son apparition sur les chantiers en la personne de M. Pierre-André Bucher en remplacement de M. Dominik Brühlhart qui a pris une retraite bien méritée au 30 octobre 2002.

Une des missions de la Commission, à part la gestion des contrôles, est l'information. L'un des objectifs que s'était fixé la Commission en 2001 était la mise sur pied d'un séminaire en langue allemande. Celui-ci a été réalisé le 17 septembre 2002. Une conférence sur le thème "l'élimination des déchets, l'affaire de tous" destinée aux mandataires, aux entreprises du gros et second oeuvre s'est déroulée à Grangeneuve. Malheureusement nous devons déplorer le manque de participation. Plusieurs orateurs ont présenté des sujets tels que : principes de gestion des déchets de chantiers, expérience d'un acteur du second oeuvre, point de vue de la CCC et présentation des contrôles de la CCC. Lors du débat qui a suivi, on a pu constater l'intérêt que portent certaines entreprises à la protection de la nature. Une brochure relatant les divers exposés a été éditée et est à disposition sur demande.

Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC)

Toujours présidée par Monsieur Walter Sassi, le GFC est la plus petite association gérée par la FFE. Son activité se développe essentiellement au profit de la formation professionnelle. Ses moyens financiers ne lui permettent pas des activités plus importantes.

Néanmoins elle bénéficie de la synergie développée avec notre association, certaines informations étant également communiquées aux carreleurs fribourgeois. Les membres du GFC reçoivent régulièrement notre journal FLASH et sont invités aux conférences et séminaires organisés par notre secrétariat.

Parifonds - Fribourgfonds

Bien que les rapports entre partenaires sociaux aient été caractérisés, tout au long de l'année écoulée, par la cordialité et le respect des uns et des autres, ceux-ci ont tout de même été troublés par la politique de la chaise vide qu'ont pratiqué les syndicats au cours du deuxième semestre. Malgré ces absences qui ont perturbé le bon fonctionnement de l'institution, le Bureau, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri Oberson, a oeuvré dans une ambiance agréable.

Activité du Bureau Le Bureau a siégé à quatre reprises pour régler les affaires courantes, étudier de nouveaux projets ainsi que pour préparer l'assemblée annuelle du Comité. Lors de ses différentes séances, le Bureau a prononcé plusieurs décisions relatives à l'utilisation des fonds de notre institution. Parmi celles-ci, on relèvera notamment :

- L'octroi de participations financières pour l'écolage à différentes personnes ayant suivi l'école de contremaîtres ou de conducteurs de travaux.
- Le financement des caisses à outils et des souliers de sécurité pour les apprentis maçons et carreleurs.
- L'attribution de diverses prestations à des personnes en formation.

Depuis quelque temps déjà le Bureau du FRIBOURGFONDS-CONSTRUCTION souhaitait participer sous une forme ou une autre à la promotion des métiers manuels. Après réflexion, il a décidé de récompenser les 3 meilleures moyennes obtenues lors de l'examen pratique.

Il a décidé de créer 2 catégories, la première comprenant les constructeurs de routes, les maçons, les tailleurs de pierre et éventuellement les marbriers, la deuxième comprenant les étancheurs et les carreleurs. Les prix pour chacune des catégories seront les suivants :

- 1^{er} prix Fr. 300.--
- 2^{ème} prix Fr. 200.--
- 3^{ème} prix Fr. 100.--

Les règles fixant les principes de récompense des meilleurs apprentis ont été consignées dans un règlement. Ces prix ont été remis pour la première fois lors de la Foire de Fribourg 2002.

Une mission a été confiée au Bureau du FRIBOURGFONDS-CONSTRUCTION par l'Assemblée de l'Entente paritaire du canton de Fribourg. Celle-ci consiste à étudier la possibilité de réunir en une seule institution le FRIBOURGFONDS-CONSTRUCTION, le fond d'application, le fond de formation et la Commission paritaire. Ces institutions sont aujourd'hui régies par quatre statuts différents et font l'objet de deux comptabilités. Compte tenu des liens très étroits entre toutes ces institutions, il est souhaité de les réunir en une seule.

L'étude a débuté au cours de la deuxième partie de l'année et avance assez rapidement. L'objectif est de parvenir à mettre le projet sous toit pour le 1er octobre 2003. A cette date se tiendront les assemblées respectives du FRIBOURGFONDS-CONSTRUCTION et de l'Entente paritaire qui devraient entériner ce projet.

Activité du Comité Le 19 juin le Comité s'est réuni à Misery. Lors de cette séance, présidée par Charles-Henri Oberson, le règlement récompensant les meilleurs a été adopté.

Finances Le FRIBOURGFONDS-CONSTRUCTION a vécu des années difficiles depuis 1998. Cette année-là, les nouvelles personnes mises en place ont dû prendre acte de l'état catastrophique des finances. On relevait une dette d'un peu plus 600'000 francs sans compter que les remboursements aux partenaires sociaux se pratiquaient avec un an de décalage.

Des mesures drastiques ont été prises et un budget de fonctionnement très strict a été adopté.

Aujourd'hui ces mesures portent leurs fruits. Chaque année cette institution dégage un bénéfice de l'ordre de 100'000 francs. Celui-ci a permis, dans un premier temps, de procéder à un remboursement pour l'année comptable en cours et non plus pour l'année écoulée. Actuellement ces bénéfices permettent de rembourser les arriérés aux partenaires sociaux.

Commission professionnelle paritaire (CPP)

Présidée par Me Richard Waeber, cette Commission est composée, en plus du président et du secrétaire, de 8 membres, 4 personnes représentent les syndicats SYNA et SIB et 4 autres notre Fédération.

Comme pour toutes les autres activités paritaires, nous avons dû déplorer la politique de la chaise vide pratiquée par le SIB et le SYNA.

Ses tâches consistent notamment à surveiller l'application des dispositions contractuelles de la Convention nationale pour le secteur principal de la construction (CN 2000) et de la CCT locale, ainsi que d'arbitrer les litiges qui en découlent.

Six mois sans réunions ont provoqué un important retard dans le traitement des dossiers. La forte augmentation des cas intervenus au cours du dernier trimestre 2001 s'est poursuivie tout au long de l'année 2002. L'année 2003 s'annonce d'ores et déjà très chargée pour la Commission.

5 réunions de la Commission ont permis de traiter de nombreux dossiers, notamment :

- les rapports remis par les inspecteurs de la Commission du travail au noir
- les rapports suite aux contrôles de salaires dans les entreprises
- les horaires
- les recours
- l'organisation et le fonctionnement de la Commission
- diverses demandes

Certaines activités décrites ci-dessus méritent d'être commentées un peu plus dans le détail.

Les rapports des inspecteurs Depuis que les inspecteurs de la Commission tripartite de surveillance du travail au noir sont opérationnels, nous recevons des rapports qui dénoncent des cas de plus en plus complexes de non-respect des conventions collectives.

Si les cas de non-respect de l'horaire normal de travail sont encore l'objet de la majorité des rapports, le fait que les inspecteurs aient le pouvoir d'auditionner les ouvriers qu'ils rencontrent sur les chantiers met à jour régulièrement d'autres infractions à la Convention collective.

Parmi celles-ci, on peut relever par exemple :

- le non-respect des éléments essentiels de la CN tels que les salaires de base, les indemnités de repas et de déplacements
- la soustraction aux charges sociales
- des privés ou des agriculteurs occupant du personnel sans respect de la CN
- des pseudos indépendants travaillant ensemble

A noter aussi que les rapports transmis par les institutions de lutte contre le travail au noir d'autres cantons nous informent d'infractions à la CN commises par des entreprises fribourgeoises travaillant à l'extérieur du canton. Ces informations donnent souvent lieu au déclenchement d'une procédure d'enquête.

Les rapports suite aux contrôles des salaires Cette partie de l'activité de la CPP n'a malheureusement pas bénéficié du temps qu'on aurait dû lui consacrer. Ceci, hormis les raisons évoquées dans le préambule, est dû essentiellement au manque de moyens.

Les horaires On peut regretter que de nombreuses entreprises, qui dérogent à celui proposé par la Commission, ne soumettent pas leur calendrier à notre approbation. Ceci leur éviterait bien des désagréments lors de contrôles.

Les recours Ils sont toujours plus nombreux. Fréquemment ceux-ci sont déposés par le biais d'avocats. Certains de ces recours ont permis de constater des faiblesses dans nos pratiques lors des contrôles d'entreprise. Des représentants de firmes formant un recours ont été entendus par la Commission. Ils ont fait preuve d'une mauvaise foi certaine, mettant en doute des éléments constatés par la délégation de contrôle. Ceci a engendré une modification de la procédure de contrôle des entreprises. Les éléments initialement relevés par la délégation doivent être maintenant fournis avant le contrôle sur des formulaires ad hoc.

Organisation et fonctionnement Compte tenu de l'accroissement sans discontinuité des dossiers à traiter, la Commission doit repenser son fonctionnement. Ceci sera l'un des objectifs de l'année 2003.

Malgré les difficultés rencontrées au cours des négociations sur la retraite anticipée, nous devons relever l'excellente collaboration entre les partenaires sociaux dans le cadre de cette Commission.

Diverses demandes De nombreuses autorisations de travail en dehors de l'horaire normal ont été traitées par la délégation. Beaucoup d'entre elles ont été acceptées dont quelques-unes sur la base d'une vision locale.

Sanctions Plusieurs travailleurs ainsi que des Maîtres d'ouvrage ont été sanctionnés pour avoir contrevenu aux dispositions conventionnelles en effectuant du "travail au noir", concurrence déloyale par rapport aux entreprises qui respectent scrupuleusement la CN 2000. Plusieurs amendes ont aussi été prononcées à l'intention d'entreprises qui ne respectaient pas les dispositions salariales de la CN 2000.

Commission tripartite de surveillance du travail au noir

Organisation Les structures mises en place en 2001 ont pu être mises à l'épreuve au cours de l'année écoulée. Elles se sont révélées adéquates et n'ont pas nécessité de modification particulière. Au niveau des inspecteurs, comme prévu, un changement a eu lieu. Monsieur Dominik Brülhart a pris sa retraite le 30 octobre 2002. Pour le remplacer, la Commission a engagé Monsieur Pierre-André Bucher de Fribourg qui est entré en fonction le 1^{er} novembre 2002. Son taux d'activité de 100% représente une augmentation de 60% en rapport à celui de son prédécesseur.

Activités de la Commission, du Bureau et du Secrétariat Au cours de l'année écoulée, trois séances ont permis à la Commission de régler les tâches qui lui incombent. Parmi celles-ci, on relèvera l'approbation des comptes, du budget ainsi que l'acceptation d'acquisitions, notamment d'un véhicule de location pour les inspecteurs. Elle s'est aussi prononcée sur le choix du nouvel inspecteur. De plus elle a adopté un règlement relatif à l'exercice du droit d'accès aux données et un autre sur le pré-archivage des actes de la Commission.



Le Bureau a tenu une dizaine de séances. La préparation des objets soumis à la Commission, la liquidation des affaires courantes ainsi que l'amélioration des procédures mises en place ont employé une part non négligeable du temps des séances. Le traitement des rapports des inspecteurs a occupé la plus grande partie de l'activité du Bureau. Le Président et le secrétaire ont rencontré quelques-uns des divers destinataires des rapports établis par les inspecteurs. Ces rencontres avaient notamment pour objectifs de connaître l'utilité des rapports transmis, de faire le point sur les procédures de transmission et sur les améliorations éventuelles à apporter au contenu. Globalement, les institutions sont satisfaites des informations reçues. A noter aussi qu'une collaboration avec les Juges d'instruction a été mise en place par le secrétariat.

Rencontre des Commissions romandes L'organisation de cette deuxième rencontre incombait cette année à la Commission. Elle a eu lieu le 10 octobre 2002 à Morat. 21 personnes étaient présentes. L'objectif d'une telle manifestation est d'établir des contacts, connaître les personnes qui exécutent le même travail dans les autres cantons romands et d'échanger des informations. Les points suivants ont également été traités : "*Méthode de travail, planification des contrôles de chantiers, fondements juridiques des compétences des inspecteurs, résultats*", "*Dénonciation des sans-papiers*", "*Bilan de l'entrée en vigueur des effets des accords bilatéraux de libre circulation des personnes sur le travail au noir*" et "*Projet de loi du Conseil fédéral sur le travail au noir*". Les échanges ont été fructueux, enrichissants et plusieurs participants ont fait part de leur satisfaction quant à l'organisation.

Formation des inspecteurs Au début de son activité, durant une dizaine de jours, le nouvel inspecteur a pu acquérir quelques notions sur les conventions collectives et la législation sur les assurances sociales au secrétariat de la Commission. Ensuite, c'est Monsieur Jean-Marie Guinnard qui a assumé l'essentiel de la formation de son nouveau collègue Monsieur Bucher. Il lui a transmis son expérience et son acquis directement sur le terrain. Monsieur Bucher a eu l'occasion de se familiariser avec les méthodes de travail de ses collègues vaudois et valaisans, grâce à un stage.

Activité des inspecteurs Les inspecteurs ont effectué plus de 1000 contrôles au cours de l'année écoulée. 166 rapports relevant des soupçons d'infractions ont été rédigés. Ceux-ci ont engendré près de 400 transmissions aux différentes instances concernées. Les infractions soupçonnées ont été de toutes natures : non-respect des conventions collectives (salaires de base, travail en dehors de l'horaire normal sans autorisation) ; violations de diverses législations telles que celles sur le séjour des étrangers, les assurances sociales et sur les impôts. A relever que près de 30 dénonciations ont été transmises à l'Office des Juges d'instruction.

Résultats Comme relevé un peu plus haut, il est encore un peu tôt pour chiffrer les résultats de ce travail, notamment en terme de rentrées financières pour l'Etat. Les premiers chiffres seront connus probablement au cours de l'année à venir. Les recettes indirectes de l'activité des inspecteurs ne pourront jamais être évaluées à leur juste valeur. Il s'agit des rentrées supplémentaires aux caisses sociales provenant des corrections des salaires déclarés suite aux divers contrôles. Par contre, il y a lieu d'insister sur les effets préventifs et dissuasifs de la présence des inspecteurs sur le terrain. Plusieurs éléments démontrent que les entreprises se préoccupent beaucoup plus du respect des conventions collectives et des différentes législations en vigueur.

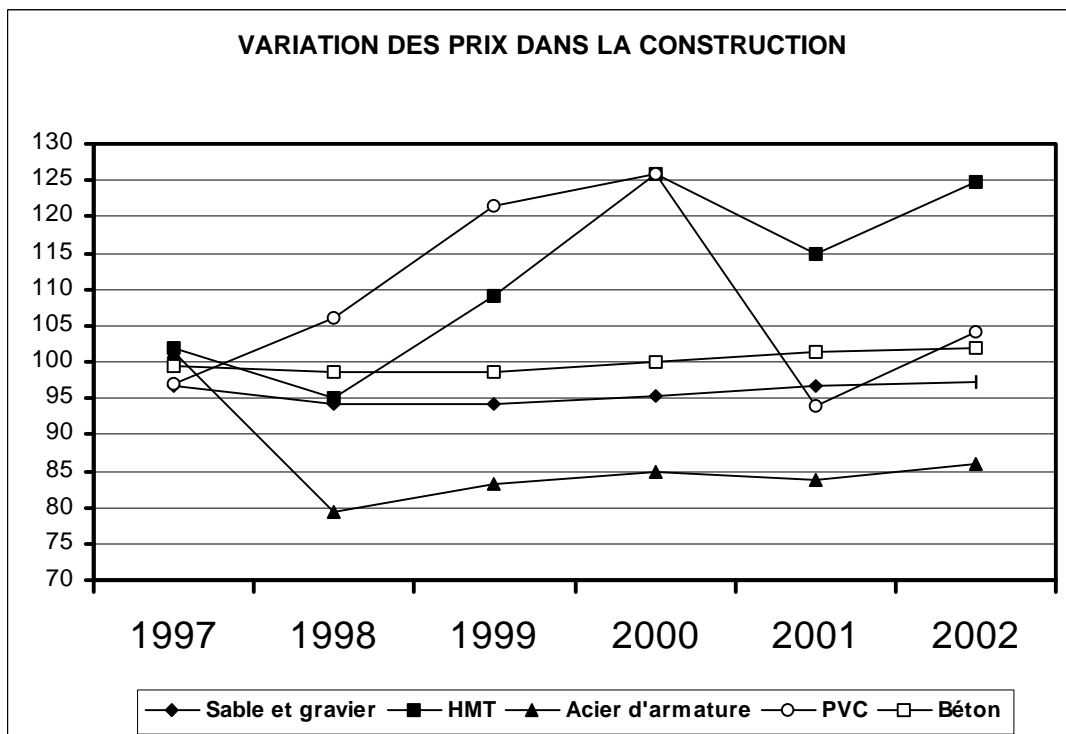
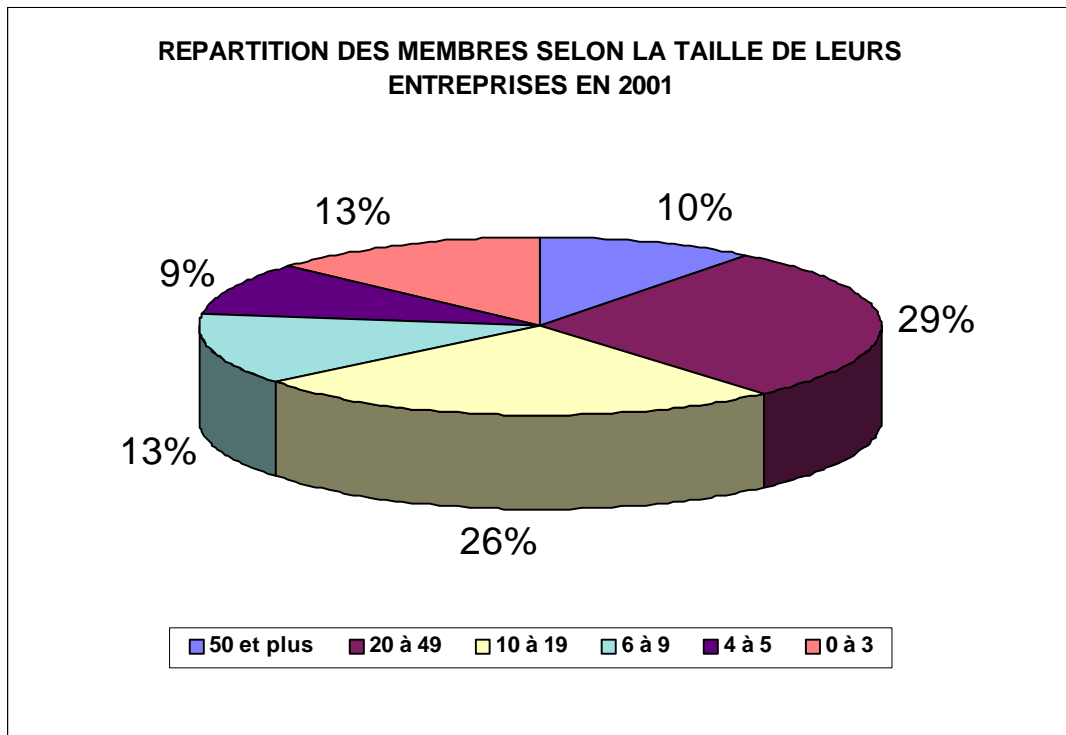
Des statistiques détaillées sur les résultats obtenus seront publiées dans le rapport de la Commission qui paraîtra ultérieurement. Celui-ci pourra être obtenu sur simple demande au secrétariat de la FFE.

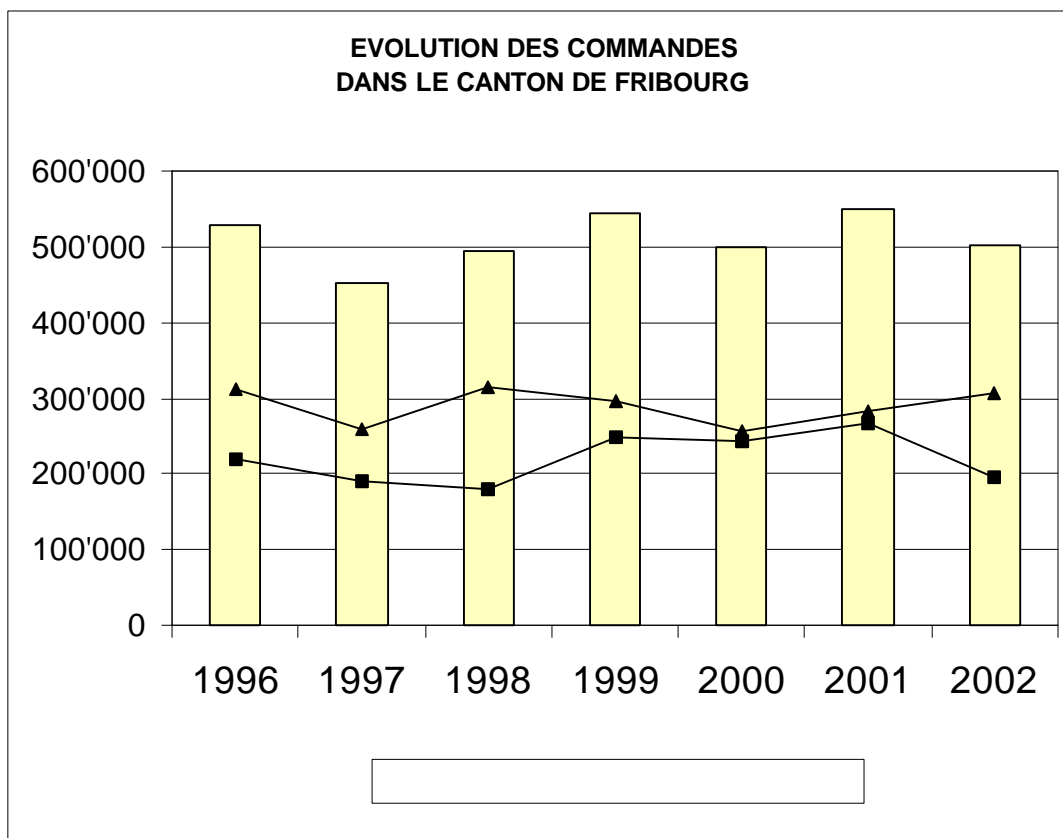
Perspectives L'entrée en vigueur des accords bilatéraux a démontré dans certains cas, les limites de la législation actuelle. Celle-ci devra sans aucun doute être renforcée.

La Commission devra, par son expérience, contribuer à l'élaboration d'une nouvelle législation appelée à remplacer l'arrêté sur les mesures de lutte contre le travail illicite dans la construction (AMTIC). Celle-ci devra entre autre s'attacher à combler certains vides, notamment la possibilité pour les inspecteurs d'arrêter des chantiers lorsque des infractions graves, aux respects des assurances sociales et des conventions collectives, seront constatées.

Les premières mesures prises par la Commission démontrent l'importance du travail à réaliser dans la lutte contre le travail au noir. Le canton dispose maintenant d'un outil capable de prendre des mesures permettant aux travailleurs d'être mieux protégés et de garantir une concurrence loyale entre entreprises.

STATISTIQUES / STATISTIKEN







RAPPORT DU MANAGEMENT

L'année 2002 a été marquée par l'engagement de deux nouveaux employés à la Fédération. C'est le 01.01.02 que Madame Christine Bouquet, secrétaire, et Marcel Bulliard, instructeur à la Halle des maçons, ont rejoint notre équipe.

Au total, ce sont 9 postes de salariés et 23 auxiliaires qui travaillent régulièrement pour la Fédération. Toutes ces personnes forment une équipe soudée qui donne le maximum de son potentiel pour satisfaire les membres de notre association ainsi que toutes les personnes que nous formons, apprentis comme salariés des entreprises. Avec ces deux nouvelles personnes, nous pouvons considérer que l'effectif est complet, maîtrise du budget oblige.

C'est avec ces moyens que nous essayons en permanence de chercher où sont les intérêts de nos membres, et quels sont les sujets dignes d'être développés. Un séminaire, une conférence, un cours de formation, autant de possibilités pour compléter ses connaissances sur des sujets actuels. Et à côté de ces activités, le téléphone sonne pour la demande d'un conseil ou d'une explication dans des domaines aussi variés que la technique, le contrat de travail, le droit de la construction et encore bien d'autres sujets.

Le personnel essaye d'être polyvalent et de répondre dans les meilleurs délais aux questions, aux soucis des membres. La formation continue revêt également pour nos collaborateurs un souci constant. Nous n'atteignons certes pas la perfection dans chacun des domaines que nous abordons, mais c'est l'objectif que nous visons.

Pour compléter ce bilan de l'année 2002, nous voulons soulever un problème devenant préoccupant. Les appels téléphoniques de Maîtres d'ouvrages privés et de particuliers, se plaignant de la qualité du travail réalisé par les entrepreneurs, sont de plus en plus nombreux. Ces personnes ont une image négative de la construction suite au problème qu'ils rencontrent. Heureusement, ces plaintes sont dirigées exclusivement contre des entreprises non-membres de notre Fédération. Il est vital qu'une démarche soit entreprise, dans le grand public, afin de corriger cet état de fait. Nous devons absolument montrer aux habitants de ce canton que l'acte de construire est une démarche coordonnée avec des partenaires sérieux disposant d'une palette de références positives dans leur activité. La Fédération va s'engager dans cette perspective et trouvera les solutions adéquates afin d'améliorer l'image de la profession.

Pour conclure ce rapport, nous tenons encore à remercier tous les membres de la Fédération, le Comité et notre Président, Luc Pasquier, pour la confiance qu'ils nous témoignent.

C'est avec une grande motivation que nous allons poursuivre nos activités avec pour objectif, **votre satisfaction.**

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS

Le Manager



Jean-Daniel Wicht

Le Secrétaire Patronal



René Schouwey



RAPPORT DES MANAGEMENT

Die Anstellung von zwei neuen Verbandsmitarbeitern prägten das Jahr 2002. Am 01.01.02 sind Frau Christine Bouquet, Sekretärin und Herr Marcel Bulliard, Instruktor in der Maurerhalle, zu unserem Team gestoßen.

Insgesamt arbeiten 9 Gehaltsempfänger und 23 Hilfskräfte regelmäßig für den Verband. Diese Personen bilden gemeinsam ein zusammengeschweißtes Team, das sein Bestes gibt, um die Mitglieder unseres Verbandes sowie alle Personen, die wir ausbilden zufriedenzustellen; sei dies Lehrlinge oder Gehaltsempfänger der Unternehmen. Mit diesen beiden Personen denken wir, dass der Personalbestand komplett ist, das Einhalten des Budgets ist uns Pflicht.

Mit diesen Mitteln versuchen wir ständig herauszufinden, wo die Interessen unserer Mitglieder liegen und welche Themen entwickelt werden können. Ob Seminar, Konferenz oder Ausbildungskurs, es gibt unendlich viele Möglichkeiten, seine Kenntnisse über die aktuellen Themen zu erweitern. Zusätzlich zu diesen Tätigkeiten klingelt das Telefon, weil jemand einen Rat oder eine Erklärung benötigt in so breit gefächerten Bereichen wie Technik, Arbeitsvertrag, Baurecht oder andere Themen.

Das Personal versucht vielseitig zu sein, um auf die Fragen und Sorgen der Mitglieder raschmöglichst zu reagieren. Die Weiterbildung ist für unsere Mitarbeiter ebenfalls eine ständige Sorge. Natürlich sind wir nicht in allen Bereichen perfekt, dennoch sieht unser Ziel so aus.

Ergänzend zu dieser Jahresbilanz 2002 wollen wir noch ein Problem anschneiden, das bedenklich wird. Immer häufiger rufen private Bauherren, Privatpersonen an, um sich über die Arbeitsqualität der Unternehmer zu beschweren. Aufgrund der Probleme, die sie antreffen, haben diese Personen vom Bauwesen einen schlechten Eindruck. Glücklicherweise betreffen diese Beschwerden ausschließlich Unternehmen, die nicht Mitglied unseres Verbandes sind. Auf das breite Publikum gezielt, müssen dringend Maßnahmen getroffen werden, um diesen Tatbestand zu verbessern. Wir müssen den Einwohnern dieses Kantons unbedingt zeigen, dass das Bauen ein Schritt ist, der mit seriösen Partnern koordiniert wird, die über zahlreiche positive Referenzen in ihrem Tätigkeitsbereich verfügen. Der Verband wird sich für diese Perspektive einsetzen und passende Lösungen finden, um das Berufsimage aufzubessern.

Es liegt uns am Herzen, uns zum Schluss dieses Reports bei allen Verbandsmitgliedern, beim Komitee und bei unserem Präsidenten, Luc Pasquier, für das uns entgegengebrachte Vertrauen zu bedanken.

Wir sind sehr motiviert, unsere Tätigkeiten fortzusetzen mit dem Ziel, Sie **zufriedenzustellen**.

FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

Le Manager

Jean-Daniel Wicht

Le Secrétaire Patronal

René Schouwey



ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL

Liste des membres du Comité de la FFE

Liste des membres de la FFE

Liste des membres honoraires

Liste des membres vétérans